

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
ou	Nom et Prénom : Dénomination (pour les personnes morales) : Département du Bas-Rhin Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : M. Le Président du Conseil Départemental, Frédéric Bierry Adresse : N° 1 ; Rue Place du Quartier Blanc Commune : Strasbourg Code postal : 67964 Cedex 9 Nature des activités : Services généraux des administrations publiques Qualification : Département du Bas-Rhin

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Cinclus cinclus</i> (Cincle plongeur)	2 nids non occupés
B2	
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore ☐ Sauvetage de spécimens ☐ Conservation des habitats ☐ Etude écologique ☐ Etude scientifique autre ☐ Prévention de dommages à l'élevage ☐ Prévention de dommages aux pêcheries ☐ Prévention de dommages aux cultures ☐	Prévention de dommages aux forêts ☐ Prévention de dommages aux eaux ☐ Prévention de dommages à la propriété ☐ Protection de la santé publique ☐ Protection de la sécurité publique ☐ Motif d'intérêt public majeur ☒ Détention en petites quantités ☐ Autres ☐		
Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Les travaux concernent le remplacement de l'ouvrage en maçonnerie (pont) situé sur la RD675 au PR 1+075, franchissant le Scheithal sur la commune de Balbronn. À ce jour le remplacement de l'ouvrage est devenu nécessaire à court terme car celui-ci présente des désorganisations et disjointements de la maçonnerie. La raison impérative d'intérêt public majeur est donc la sécurité des usagers de l'ouvrage. La portée du projet est locale.			

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :

Cet ouvrage présente 2 nids de cincle plongeur en sous face de l'ouvrage en maçonnerie. Le jour de la visite de l'ouvrage (début juin, en fin de période de nidification et présence des oisillons de l'espèce), les deux nids étaient inutilisés. Ils sont cependant protégés par l'arrêté du 29 octobre 2009 et ils peuvent être réutilisés ultérieurement.

Le remplacement de l'ouvrage entrainera la destruction des deux nids.

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ★ Préciser : Doctorat en Biologie de la Conservation sous-spécialités Écologie du paysage/de la Route volet Faune

Formation continue en biologie animale ★ Préciser : Sorties naturalistes régulières avec des experts variés

Autre formation ★ Préciser : Expérimentation animale niveau Conception, Aspects réglementaires (Dossier CNPN, Doctrine ERC...)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : travaux prévus de mi-septembre 2019 à fin octobre 2019, c'est en dehors de la période favorable à l'espèce
ou la date : N/A

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND-EST
Départements : Bas-Rhin
Cantons : Saverne
Communes : Balbronn

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ☐ Préciser :

Évitement/Réduction temporel : Les travaux seront réalisés entre mi-septembre et décembre, c'est-à-dire hors période de nidification (pic de pondaison en avril, pic d'observation en février-mars, construction du nid entre février et avril). Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est donc prévue.

Accompagnement par abris artificiel : Deux nichoirs artificiels (réf. Schwegler 2hw/19) seront installés au centre du pont, chacun tourné vers l'autre extrémité selon les recommandations de la LPO.

Accompagnement : La LPO recommande un financement de nichoirs sur d'autres sites. Le Département du Bas-Rhin met déjà en place des nichoirs sous les ouvrages (chiroptères, Bergeronnette des ruisseaux...) comme mesure volontaire. Néanmoins, indépendamment de cette démarche existante, il est proposé comme mesure d'accompagnement à la présente demande, le financement supplémentaire de 10 nichoirs artificiels Schwegler 2hw/19 dont les emplacements de pose seront définis avec la LPO.

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

- Un compte rendu de l'opération sera réalisé et transmis à la DREAL dans les 6 mois à compter de la fin des travaux ;
- Un suivi sur 3 ans des nichoirs installés.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à
le
Votre signature

Le Directeur de la Mission
Réseaux et Infrastructures

Marc EWALD